



Rsi prescriptions cotisations

Par **Quatuor**, le **25/06/2012** à **14:51**

Bonjour,

Voilà mon problème: je suis allé au RSI pour consulter l'état de ma futur retraite. Il s'avère que je n'ai pas réglé les cotisations de 1982-83 alors que j'ai la certitude de les avoir payé sauf que les preuves sont compliquées à retrouver (30 ans de distance!). Je me demande si je suis en droit de ne pas payer et d'avoir les cotisations (Article L244-11), ou si je suis obligé d'accepter le compromis avec le RSI qui serait de payer 4500€

Merci d'avance

Par **Quatuor**, le **12/07/2012** à **14:01**

Vraiment personne peut m'aider?